

⁴Be Responsible

Gestion Responsable des Produits Béryllium

MATÉRIAUX CONTENANT DU BÉRYLLIUM GUIDE D'HYGIÈNE ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



BeST
Beryllium Science & Technology Association

Avenue Marnix 30 B-1000 Bruxelles
Tél: +32 (0)2 213 74 20
Email: info@beryllium.eu
www.beryllium.eu

ALLIAGES CONTENANT DU BÉRYLLIUM (Be)



Les alliages contenant du béryllium, sous forme solide et intégrés dans des produits finis, ne présentent pas de risque particulier pour la santé. Toutefois, comme de nombreux autres matériaux industriels, les alliages contenant du

béryllium présentent un risque pour la santé s'ils ne sont pas manipulés correctement. L'inhalation de poussières, de brouillards ou de fumées contenant du béryllium peut provoquer des affections pulmonaires graves chez certains individus. Le degré de risque varie en fonction de la forme du produit et du mode de traitement et de manipulation du matériau. Vous êtes tenu de lire la fiche de données sécurité (FDS) spécifique au produit pour obtenir des informations supplémentaires relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité avant de travailler avec des alliages contenant du béryllium. Les contrôles des procédures techniques et/ou pratiques de travail sont les méthodes à privilégier pour maîtriser l'exposition aux particules contenant du béryllium.

Cependant, lorsque les dispositifs techniques et/ou bonnes pratiques ne sont pas faisables ou efficaces, des équipements de protection individuelle (EPI) doivent être utilisés pour prévenir l'inhalation ou le contact avec la peau de particules aéropartées contenant du béryllium, et éviter que du béryllium transite jusqu'au domicile des travailleurs par la voie de leurs effets personnels.



HOTTE DE VENTILATION
LOCALE PAR ASPIRATION POUR
LE MEULAGE



CES EPI (Equipements de Protection Individuels) DOIVENT ÊTRE PORTÉS DANS CETTE ZONE

PROTECTION RESPIRATOIRE

Lorsque les expositions à des particules aéropartées dépassent ou peuvent potentiellement dépasser la valeur limite d'exposition recommandée par l'association du béryllium BeST (VLER), de 0,6 microgramme de béryllium par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) (inhalable), mesurée en tant que moyenne pondérée dans le temps (MPT) sur 8 heures, ou la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) applicable dans l'État membre pour le béryllium aéroparté, une protection respiratoire certifiée aux normes européennes (EN) doit être utilisée, conformément aux spécifications d'un hygiéniste industriel ou d'un autre professionnel qualifié. Les utilisateurs de respirateur doivent passer un examen médical pour



déterminer s'ils sont physiquement aptes à porter un respirateur. Les utilisateurs de respirateur doivent passer avec succès des tests d'aptitude quantitatifs et/ou qualitatifs complets et suivre une formation aux respirateurs.

Les utilisateurs de respirateurs ajustés ne peuvent pas porter de pilosité faciale entre le visage et la surface d'application de la pièce frontale du respirateur ou interférant avec le fonctionnement des valves d'inhalation et/ou d'expiration du respirateur. L'exposition à des concentrations inconnues de particules nécessite le port d'un respirateur à adduction d'air sous pression ou d'un respirateur autonome sous pression. Les respirateurs à adduction d'air sous pression sont utilisés pour l'exécution de tâches présentant un risque élevé d'exposition, tels que le remplacement des filtres dans un collecteur de poussière ou d'autres dispositifs purifiant l'air. La sélection et l'utilisation adéquates des respirateurs doivent être supervisées par une personne dûment qualifiée pour garantir le dimensionnement, l'ajustement, l'utilisation, le nettoyage et la maintenance corrects du dispositif.

Les masques à poussière du type papier ou les masques à peinture ne peuvent pas remplacer un respirateur agréé.



NE PAS UTILISER
DE MASQUE
ANTI-POUSSIÈRE

MAINS

Des gants imperméables jetables doivent être portés en cas de risque potentiel de contact cutané avec des particules et/ou solutions contenant du béryllium.

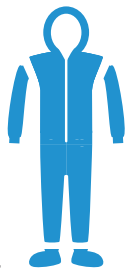
Les gants jetables doivent être enlevés et éliminés correctement après chaque utilisation.

Les mains doivent être lavées après l'enlèvement des gants jetables.



VÊTEMENTS DE PROTECTION JETABLES

Des vêtements de protection jetables doivent être portés en cas de risque potentiel de contact des vêtements de travail avec des particules contenant du béryllium. Les procédures et pratiques professionnelles nécessaires doivent être mises en œuvre pour garantir que les vêtements et bottes de travail restent dans un état «visuellement» propre, afin d'éviter la migration des particules contenant du béryllium à des postes de travail adjacents. Les types de vêtements de travail comprennent:



- les combinaisons jetables pour particules sèches
- les combinaisons jetables pour solutions humides
- les combinaisons à capuche pour protéger la tête et le cou
- les manches jetables
- les couvre-bottes jetables

VÊTEMENTS/BOTTES DE TRAVAIL ET VESTIAIRES

Afin d'empêcher la migration des particules contenant du béryllium hors du site industriel, des vêtements de travail, bottes de travail et vestiaires sont nécessaires lorsque les vêtements de protection jetables ne parviennent pas à garder les vêtements des travailleurs visuellement propres. Les vêtements et chaussures/bottes personnels doivent être séparés des vêtements de travail et bottes de travail.



Les blanchisseries qui nettoient les vêtements de travail potentiellement contaminés avec des particules contenant du béryllium doivent être informées des risques potentiels liés à la manipulation des vêtements de travail sales. Il faut éviter de jeter, de secouer ou de souffler sur des vêtements ou chaussures de travail contaminés.



DOUCHES

Lorsque les vêtements sont visiblement contaminés et/ou lorsque des particules contenant du béryllium risquent d'entrer en contact avec la tête/les cheveux/le cou, les travailleurs doivent enlever les vêtements de travail sales, se doucher et se laver les cheveux à la fin de leurs heures de travail.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des conseils supplémentaires pour la protection des travailleurs peuvent être obtenus en ligne sur le site www.berylliumssafety.eu ou en contactant la **Beryllium Science & Technology Association (BeST)** à l'adresse: Avenue Mamix 30, B-1000 Bruxelles, **Tél:** +32 (0)2 213 74 20 | **Email:** info@beryllium.eu

Ce document a été préparé en utilisant des informations et données provenant de sources considérées comme techniquement fiables et est supposé correct. L'association du béryllium BeST ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la précision des informations contenues dans le présent document. L'association BeST ne peut prévoir toutes les circonstances dans lesquelles ces informations et les produits visés peuvent être utilisés et les conditions effectives d'utilisation échappent à son contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'évaluer toutes les informations disponibles lorsqu'il utilise le produit en question pour toute application particulière et de se conformer à toutes les dispositions des lois, directives, arrêtés et réglementations à l'échelle fédérale, nationale, provinciale et locale.